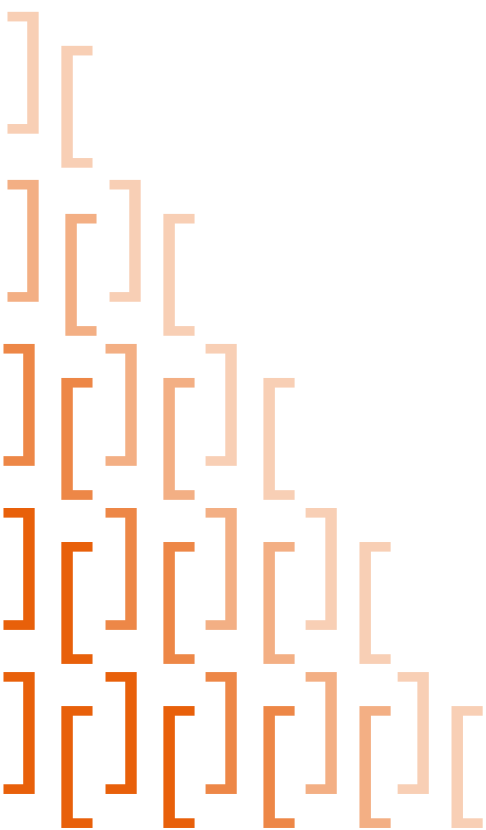


Programme d'interventions sociales en action communautaire

Lors de la creation d'un nouveau quartier
(durée deux ans)



Les dispositifs présentés ci-après visent à renforcer la cohésion sociale tout en luttant contre les phénomènes d'isolement et d'exclusion qui affectent les populations les plus vulnérables. Ils s'inscrivent dans une logique de valorisation du pouvoir d'agir, tant individuel que collectif, des acteurs et actrices concernés. Le programme se construit et s'adapte ainsi à partir de la singularité du mandat institutionnel, des besoins à la fois observés et exprimés par les publics, ainsi que des spécificités du contexte social et de l'environnement urbain dans lequel il s'inscrit, tout en intégrant les principes éthiques propres au travail social.

Posture institutionnelle et références théoriques

« Il faut porter en soi un chaos pour mettre au monde une étoile dansante. » F. Nietzsche

Inspirée des travaux de Paulo Freire et de Saul Alinsky, références théoriques majeures, l'action communautaire désigne l'ensemble des pratiques collectives par lesquelles des populations s'organisent afin de répondre à leurs besoins, de défendre leurs droits et de transformer les structures sociales. Elle repose sur une perspective à la fois collective et participative, qui considère la communauté comme un acteur social capable d'analyser sa propre situation et de produire des changements durables. Elle s'inscrit ainsi dans une conception critique de l'intervention sociale, orientée vers l'émancipation et la justice sociale.

L'action communautaire réunit des individus aux parcours, aux intérêts et aux opinions variés, ce qui engendre une dynamique imprévisible, marquée par des tensions, des débats et des aléas. Pourtant, loin d'être stérile, ce chaos est porteur de sens et de transformation. Comme le souligne Edgar Morin, philosophe et sociologue, les réalités sociales constituent des systèmes complexes où l'ordre et le désordre coexistent et s'alimentent mutuellement ; dès lors, l'ordre social émerge du désordre plutôt qu'il ne s'y oppose.

Dans cette perspective, l'action communautaire voit naître, à partir de cette diversité, des formes d'organisation progressives : des solidarités se tissent, des initiatives émergent et des projets communs se construisent. Ce « chaos organisé » apparaît ainsi comme une condition même de l'action collective, favorisant l'adaptation, la créativité et le changement social.

1. Accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s (les six premiers mois)

Interface : clarification des périmètres de responsabilité entre les structures partenaires afin d'assurer une collaboration efficace (ex. régie), ainsi qu'un partenariat étroit avec l'équipe de conciergerie.

Présentation : mise en place de dispositifs de communication (affichage, porte-à-porte, permanences d'écoute), accompagnés de la collecte de doléances et de la diffusion d'informations utiles aux habitant-e-s.

Animations : organisation d'événements conviviaux ouverts à l'ensemble des publics, favorisant les premières rencontres.

Accompagnement social : mise en place de soutiens individuels et d'orientations vers les ressources adaptées, visites régulières auprès de personnes en situation de fragilité ou d'isolement, ainsi que des actions de médiation préventive entre voisin-e-s.

Dimension quartier : organisation de rencontres avec les partenaires locaux afin d'identifier les prestations existantes, de co-construire des projets communs et de favoriser la participation des habitant-e-s à la vie du quartier.

Inauguration : mise en œuvre d'un événement fédérateur marquant l'intégration des nouveaux et nouvelles habitant-e-s.

Évaluation : élaboration d'un diagnostic territorial et d'une feuille de route à destination du mandant, dans une logique d'amélioration continue du dispositif.

2. Initiatives visant à favoriser la rencontre (en continu)

Accueils hebdomadaires : organisation de permanences régulières destinées à différents publics (familles, jeunes, personnes âgées, etc.), favorisant le renforcement du lien social.

Accompagnement social : mise en place de soutiens individuels et d'orientations vers les ressources adaptées, visites régulières auprès de personnes en situation de fragilité ou d'isolement, ainsi que des actions de médiation préventive entre voisin·e·s.

Espaces de rencontres : développement et animation de lieux favorisant les interactions sociales, la mixité des publics et la création de liens durables au sein du quartier.

Projets spécifiques : encouragement de la participation des habitant·e·s à travers le soutien et la co-construction de projets collectifs, en fonction des besoins et des initiatives locales.

Arcades : valorisation des commerces de proximité et des associations locales afin de renforcer l'ancrage territorial et de dynamiser la vie socio-économique du quartier.

3. Démarches participatives (à partir d'un an)

Séances participatives : organisation de dispositifs de concertation relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs, permettant l'implication directe des habitant·e·s dans les processus de décision et de co-construction.

Projets collectifs : mise en œuvre d'initiatives participatives favorisant la coopération et le lien social, telles que des potagers urbains ou des activités sportives destinées aux enfants et aux adultes.

Structuration associative : accompagnement à la création et à la consolidation d'une association d'habitant·e·s, en vue de renforcer l'organisation autonome et la capacité d'action collective.

Appropriation des espaces : soutien aux habitant·e·s dans l'appropriation et l'usage des espaces communs, notamment les salles partagées et espaces de rangement, afin de favoriser leur investissement dans la vie collective.

Charte du vivre-ensemble : élaboration collective d'une charte visant à formaliser les règles et principes de cohabitation, dans une logique de régulation sociale partagée.

Événements festifs et culturels : organisation collective d'événements récurrents ou ponctuels (ex. fêtes des voisin·e·s) contribuant à la cohésion sociale.

Contact

Thibaut Lauer

076.412.37.36 | thibaut@associationinterstices.ch